

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 Mars 2021

Sont présents : MM. Christophe DESCARGUES – Yves GONZALES –
Jean-Luc NAYRAC – Christian PASQUIER – Jean-Jacques ROYER
Mmes Valérie FOUBERT – Marlène MAZARGUIL – Elodie MOUNAL

Absents excusés : MM. André GENOT – Sylvain QUERCY qui a donné procuration à M. Jean-Luc NAYRAC

Absente : Mme Stella PAGES

Secrétaire de séance : Mme Elodie MOUNAL

Début de séance : 21h00

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la réunion du 22 février dernier
- Délibération sur le Compte Administratif et le Compte de Gestion
- Présentation et délibération du Budget 2021
- Délibération des taxes directes locales pour 2021
- Délibération sur les subventions aux associations
- Délibération sur la participation aux écoles (Lacapelle-Marival et Assier)
- Mise en place de l'IFSE pour Sabine Levasseur
- Rapports des différentes commissions
- Rapport de la Communauté de Commune du Grand-Figeac
- Questions diverses

Approbation du PV de la réunion du 22 février dernier

M. le Maire rappelle qu'il faut approuver le procès verbal du dernier conseil municipal du 22 février 2021 et demande s'il y a des modifications à y apporter ou si tous les conseillers sont d'accord avec tel qu'il est, en précisant que la faute sur le nom de M. Poulet a été corrigé.

⇒ A l'unanimité des présents, le procès verbal est approuvé.

Délibération sur le Compte Administratif et le Compte de Gestion

M. le Maire cède la présidence du conseil municipal pour le vote de ce point à M. Christian Pasquier, l'aîné des présents. M. le maire quitte la séance.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état

des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2020 au 31/12/2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Monsieur le Maire, avec M. Yvan Bruneau, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2020 de la commune.

Présentation et délibération du Budget 2021

Monsieur le Maire présente le budget principal 2021 en ayant rappelé que, comme établi lors du conseil municipal du 22 février, le compte administratif 2020 présente un excédent d'exploitation de **48 849.30 €** qui sera affecté comme suit :

c/ 002 Excédent de fonctionnement reporté : 48 849.30 €

Ce budget 2021 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget principal

Section de fonctionnement.....**156 374.30 €**

Section d'investissement**95 821.35 €**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget principal 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Délibération des taxes directes locales pour 2021

M. le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux des 2 taxes communales. Suite au travail de la CCID, commission communale des impôts directs, M. le Maire propose d'augmenter d'un point sur le pourcentage les 2 taxes communales, générant 276€ supplémentaires à la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider les taux 2020 suivants :

| | |
|-------------------------------|----------------|
| Taxe foncière | 12.25% |
| Taxe foncière non bâti | 141.35% |

Délibération sur les subventions aux associations

M. Le Maire propose au conseil municipal de verser, comme chaque année, une subvention à différentes associations qui sont les suivantes :

- **Société de chasse : 85€**
- **Club du temps retrouvé : 85€**
- **Eveil Rudellois : 85€**
- **Entraide coups durs : 85€**
- **Amicale collège Jean Monnet : 75€**
- **APE Ecoles Maternelles et primaires : 85€**
- **Ecole de Foot Elan Marivalois : 80€**
- **Amicale des Sapeurs Pompiers : 55€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- De verser les subventions aux différentes associations citées ci-dessus,
- Charge M. Le Maire de l'exécution de cette décision et lui donne tout pouvoir pour signer les documents nécessaires.

Délibération sur la participation aux écoles (Lacapelle-Marival et Assier)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les dépenses aux frais de fonctionnement des écoles publiques maternelles et primaires de Lacapelle-Marival sont réparties entre les communes dont les enfants fréquentent ces établissements conformément à l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983 modifié.

La répartition se fait au prorata du nombre d'élèves de chaque commune, présents au 1^{er} janvier de chaque année sachant que cette année **8 élèves sont scolarisés en maternelle et 8 élèves en primaire.**

La participation demandée pour 2021 correspond à 100% du coût moyen d'un élève soit :

1 767 Euros par élève pour l'école Maternelle – 841 Euros par élève pour l'école Elémentaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de verser la participation aux frais de fonctionnement des écoles de Lacapelle-Marival qui s'élève à **20 864 Euros pour l'année 2021.**
- Donne tout pouvoir à M. Le Maire pour signer la convention

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter la participation qui sera allouée à l'école Maternelle d'Assier pour l'année 2021 sachant qu'un enfant est scolarisé.

La participation pour l'année 2021 est **de 1 300€** par enfant, basé sur le montant de 2020, n'ayant pas encore reçu le montant exact de la commune d'Assier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de verser la somme de **1 300 Euros** à l'école Maternelle d'Assier
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision et lui donne tout pouvoir pour signer les documents nécessaires à sa mise en place.

Mise en place de l'IFSE pour Sabine Levasseur

M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire profiter à Mme Levasseur, contractuelle au poste d'Adjoint administratif territorial, de l'IFSE.

En effet, par la délibération 2017/01 prise le 4 janvier, instaurant la mise en place du RIFSEEP, ce régime indemnitaire était attribué aux agents titulaires et stagiaires exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné (possibilité de prévoir l'attribution aux contractuels de droit public). Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP étaient les suivants :

- adjoints administratifs territoriaux

Pour rappel, le RIFSEEP comprend 2 parts :

- l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle ;
- le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), pour récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir (le CIA est facultatif).

Le montant de l'IFSE est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions.

L'IFSE est versée mensuellement et proratisée en fonction du temps de travail.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, dans son ensemble, a décidé d'accorder une prime de 30€ mensuel à compter de ce jour, au titre de l'IFSE.

Rapport des différentes commissions

- Mme Mazarguil suite à sa délégation d'adjointe, rapporte le suivi de la réunion sur le PLUI. Suite à la situation sanitaire, les réunions ont été limitées à 2 élus par commune. Cette 1ere réunion est la suite des documents remplis par les différentes communes du Grand-Figeac et que la commune avait remplis lors de la réunion du conseil municipal de janvier dernier. Les principaux points ressortis étaient l'activité touristique, les logements vacants en centre ville/bourg, les structures pour les personnes âgées. Un registre d'observation est disponible en mairie.
- Mme Mounal de la Commission Environnement rappelle que
 - M. Martin, l'agent technique de la commune, partira en retraite à la mi-mai. Il a été abordé de marquer l'évènement en lui faisant un cadeau de départ qui lui sera remis lors d'un verre de l'amitié limiter aux seuls conseillers municipaux, à son collègue M. Gonzales et à la secrétaire de mairie Mme Levasseur.
 - Cette proposition est validée par l'ensemble des conseillers présents
 - La commune s'est inscrite à la sélection des dossiers de l'émission « Silence, ça pousse » dans le cadre du jardin partagé.
 - Des pièges à pigeons ont été installés pigeant, à ce jour, 115 pigeons.
 - Une enquête est en cours sur la zone concernant la problématique Ragondins
 - La problématique du ruisseau ne sera pas traitée cette année et est remis à l'an prochain.
- Mme Mounal qui a été conviée à la commission du patrimoine se charge d'en donner le retour :
 - Une reprise du Cinétoiles a été prévue et devrait être durant les mois d'été
 - La commune a accepté de s'inscrire dans la liste des visites guidées organisées par le pays d'Art et d'Histoire du Grand-Figeac et viendrait compléter le programme Cinétoiles
 - Un nettoyage de la fontaine de Cabrimont devrait intervenir
 - Un dépliant sur le modèle « Les Clefs de ... » devrait être réalisé, la commune n'ayant qu'à financer la partie impression, tous les autres frais (maquette surtout) étant pris en charge par le Grand-Figeac

Rapport de la Communauté de Commune du Grand-Figeac

Monsieur le Maire, tous les points concernant le Grand-Figeac ayant été annoncés, utilise ce créneau pour annoncer que

- le panneau Zéro Phyto a été installé à l'entrée du village lorsqu'on arrive de Lacapelle-Marival
- les panneaux de rue et les numéros pour l'adressage ont été commandés et le délai de livraison est de 8 semaines. Suite à discussion avec des homologues, M. le Maire annonce qu'il y aura l'ajout dans les registres d'un numéro au cimetière afin de faciliter les livraisons de fleurs lors des cérémonies. Il ne sera pas, par contre, matérialisé sur les murs de l'enceinte.
- les prochaines élections (départementales et régionales) ont été fixées aux 13 & 20 juin prochain.

QUESTIONS DIVERSES

- Pas de questions

La séance est terminée à 22h11.